

Ceux-ci devront veiller à disposer d'un passeport valide et du visa approprié (si nécessaire) pour entrer en Italie, et pour tout autre pays par lequel ils devront transiter ou faire escale à l'aller ou au retour.



Bourses

Des bourses sont disponibles pour les candidats remplissant les conditions requises, mais leur nombre est limité.



Candidatures

Le délai de soumission des candidatures est en fonction des places disponibles et varie comme suit : quatre semaines avant la date de début de la formation, si le participant nécessite un visa Schengen. Pour les autres participants ne nécessitant pas de visa d'entrée en Italie, le délai est d'une semaine avant la date de début de la formation.

Il est demandé aux candidats de soumettre les documents suivants via le site Internet :

- un formulaire de candidature en ligne, disponible à l'adresse: <http://intranetp.itcilo.org/STF/A908513/en> (version anglaise) <http://intranetp.itcilo.org/STF/A908513/fr> (version française)
- une lettre de prise en charge mentionnant le soutien financier (ou une lettre du candidat précisant qu'il couvre lui-même ses frais de participation), à télécharger au moment de compléter le formulaire en ligne.

Les candidatures émanant d'organisations d'employeurs et de travailleurs seront approuvées par les Secrétaires du Groupe des employeurs et du Groupe des travailleurs du Conseil d'administration du BIT.

En tant qu'organisation dévouée à la promotion de la justice sociale et des droits de la personne et du travail reconnus à l'international, l'OIT endosse un rôle de premier plan dans les efforts internationaux de promotion de l'égalité des genres. Dans le droit fil de cet objectif de l'OIT, la participation des femmes aux cours proposés par le CIF-OIT est vivement encouragée.

Les installations du Centre de Turin

Situé dans un beau parc s'étendant sur la rive gauche du fleuve Pô, le campus offre un environnement agréable pour les études et la vie quotidienne.

- Il comprend 21 pavillons qui hébergent: des salles de classe modernes et bien équipées; des salles de conférence et de réunion dotées d'installations pour l'interprétation simultanée en plusieurs langues; un centre de documentation informatisé et relié à diverses banques de données.

Le campus dispose de 287 chambres avec salle de bain, téléphone, accès gratuit à l'Internet et télévision par câble. Il propose en outre:

- un bureau de réception ouvert 24 heures sur 24;

- un restaurant, un libre-service et un bar tenant compte des exigences alimentaires;
- une banque;
- une agence de voyages;
- un service de buanderie;
- un bureau de poste;
- un point d'accès à l'Internet;
- une salle de récréation;
- un gymnase et plusieurs terrains de sport;
- un service médical.

Des activités sociales sont régulièrement organisées sur le campus et en dehors afin de permettre aux participants de cultures et origines différentes de tirer profit de cet environnement international enrichissant.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter:

Centre international de formation de l'OIT
Programme Développement Durable
Viale Maestri del Lavoro 10,
10127 Turin (Italie)

Tél.: +39.011.693.6364 / +39 011 693.6360
Fax: +39.011. 6391926
E-mail: mne-gsc@itcilo.org
Site Internet: www.itcilo.org/fr



Copyright © Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, 2015. Tous droits réservés.
Projet graphique : Luca Fiore - Imprimé par le Centre international de formation de l'OIT, Turin, Italie

Réalisé avec un papier porteur du Label Ecologique Européen, N° d'enreg. FR/O11/002, fourni par International Paper.



A908513

Entreprises multinationales, développement et travail décent: la Déclaration de l'OIT sur les EMN

15 – 19 juin 2015
Turin, Italie



Centre international de formation

www.itcilo.org

Entreprises multinationales, développement et travail décent: la Déclaration de l'OIT sur les EMN



Contexte et justification

La mondialisation apporte des bénéfices substantiels, mais pose aussi des défis afin de produire de meilleurs résultats, plus justes, pour tous. D'une part, elle a aidé un certain nombre de pays, à profiter de taux élevés de croissance économique et de création d'emplois, à intégrer les pauvres des milieux ruraux dans l'économie urbaine moderne, à progresser dans l'atteinte de leurs objectifs de développement et à stimuler l'innovation en matière de développement de produits et de processus de production.

D'autre part, l'intégration économique à l'échelle mondiale a eu pour conséquence de confronter de nombreux pays et secteurs à des défis majeurs touchant à l'inégalité de revenus, à la persistance de niveaux de chômage et de pauvreté élevés, à la vulnérabilité des économies aux chocs extérieurs, à l'augmentation du travail précaire et de l'économie informelle, qui ont un impact sur la relation de travail et les protections qu'elle peut apporter.

Les entreprises multinationales (EMN) jouent un rôle de premier plan dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, tant au travers de leur choix d'investissement dans les pays d'accueil qu'au travers de leurs activités d'acquisition au sein des systèmes de production intégrés ou des chaînes d'approvisionnement mondiales. À travers leurs politiques d'entreprise et leurs activités commerciales, les EMN peuvent contribuer au progrès du travail décent ainsi qu'à la réalisation des priorités de développement. Pour faciliter ce processus et l'implication des différents acteurs, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT (Déclaration sur les EMN¹) formule des recommandations à l'attention des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs afin de maximiser la contribution positive des EMN et des grandes entreprises nationales et de minimiser et résoudre les difficultés que leurs opérations peuvent soulever.

La Déclaration sur les EMN est unique en son genre étant le seul instrument adopté de façon tripartite et de portée mondiale. Elle repose sur les normes internationales du travail et elle clarifie les responsabilités des différentes parties (entreprises multinationales, gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs). Le dialogue entre les divers acteurs est au cœur même de cet instrument tripartite.



Objectifs

Les participants s'intéresseront au potentiel offert par les EMN et les entreprises nationales afin de contribuer au respect des droits des travailleurs et à la réalisation du « travail décent » pour tous. Les participants se familiariseront avec les recommandations énoncées dans la Déclaration sur les EMN au profit des entreprises, des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs. Des études de cas, des discussions avec des représentants d'EMN et une visite d'études en entreprise permettront de mieux comprendre les rôles et responsabilités du gouvernement et des entreprises dans la réalisation des droits des travailleurs, dans la promotion de l'emploi, dans

le développement des compétences et dans l'appui au développement des PME au travers des relations commerciales.

Des discussions organisées en petits groupes permettront aux participants de s'exprimer plus ouvertement à propos d'opportunités et de défis associés aux investissements directs étrangers (IDE) et aux activités des EMN. Cet échange entre pairs stimulera la réflexion stratégique au sujet des options qui leur sont offertes – en leur qualité d'institution gouvernementale ou d'organisation d'employeurs et de travailleurs – dans le but d'interagir plus efficacement avec les EMN sur les priorités en matière de développement national et de travail décent et entre eux-mêmes en ce qui a trait à l'environnement juridique et politique requis pour y parvenir. La réalisation de jeux de rôles servira à présenter aux participants les instruments de l'OIT qui pourront leur être utiles pour s'engager dans un dialogue avec les entreprises multinationales ou sur leur sujet à propos des objectifs des politiques publiques et des préoccupations communes.

La formation vise avant tout à renforcer les capacités des mandants de l'OIT. Elle est également ouverte aux responsables de grandes entreprises, notamment à ceux intéressés à développer une collaboration plus étroite avec le gouvernement et les partenaires sociaux sur les aspects socio-économiques et à ceux intéressés par l'évaluation de l'empreinte sociale de leur entreprise dans les pays où elle opère et où elle s'approvisionne. À travers des échanges et des exercices en petits groupes, les participants du monde de l'entreprise découvriront comment mieux aligner les politiques sociales de leur entreprise avec les principes des normes internationales du travail et les priorités nationales et locales de développement. Ils pourront également mieux comprendre comment s'engager dans un dialogue public-privé et prendre les mesures qui s'imposent pour aborder les préoccupations communes. Les participants du monde de l'entreprise seront mieux équipés pour analyser les répercussions des activités des entreprises sur les droits des travailleurs et pour interagir avec le gouvernement sur les questions liées au travail et au développement.

Objectif général

La formation vise à renforcer les capacités des institutions gouvernementales, des organisations d'employeurs et de travailleurs et des entreprises afin de mettre en application les principes de la Déclaration sur les EMN et de mieux aligner l'action du secteur privé avec les objectifs des politiques publiques, notamment en vue des objectifs mondiaux du développement durable et du plus vaste programme de développement pour l'après-2015.

Objectifs spécifiques

À l'issue du cours, les participants :

- connaîtront les dispositions de la Déclaration sur les EMN ;
- seront en mesure d'évaluer les répercussions des activités des entreprises en matière de droits des travailleurs ;
- comprendront les rôles distincts des gouvernements, du secteur privé et des organisations d'employeurs et de travailleurs en vue de maximiser les répercussions des EMN en matière de développement économique et social ;

- auront découvert comment favoriser une approche collaborative public-privé, particulièrement en ce qui concerne les préoccupations communes ;
- seront en mesure de mieux servir leurs institutions, leurs organisations ou entreprises dans le domaine de la politique sociale.



Profil des participant(e)s

La formation s'adresse aux représentants des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs responsables des politiques relatives au développement socio-économique, aux IDE et aux activités des EMN. Elle cible également les responsables des entreprises qui sont chargés de la politique sociale et qui cherchent à développer des approches collaboratives pour traiter des répercussions des opérations de l'entreprise sur les droits de l'homme au travail et des questions de développement socio-économique.



Structure et contenu

Le cours se compose de trois modules :

Module I. EMN, instruments de l'OIT et autres instruments et cadres intergouvernementaux

- Le rôle des EMN en matière de développement socio-économique
- Introduction à la Déclaration de l'OIT sur les EMN
- Autres instruments et cadres internationaux : Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Rôles et défis des entreprises multinationales, gouvernements, organisations d'employeurs et de travailleurs dans la promotion de pratiques commerciales responsables, durables et inclusives

Module II. Droits des travailleurs et répercussions des EMN

- Aperçu des droits établis dans la Déclaration sur les EMN
- Le respect des droits des travailleurs : Approches des entreprises et défis posés
- Rôle du gouvernement : La primauté du droit et l'application de la législation
- Rôle des mandants de l'OIT

Module III. Contribution des EMN au développement durable

- Approche définie dans la Déclaration sur les EMN
- Promotion de l'investissement
- Développement de l'infrastructure
- Développement des compétences, embauche au niveau local et formation
- Relations commerciales avec les EMN locales
- Alignement des politiques gouvernementales et d'entreprise en faveur du développement durable

- Les approches sectorielles
- Consultations tripartites au sujet de la discussion politique sur le développement socio-économique, les IDE et les opérations des EMN.



Travail préparatoire

En préparation du cours, les participants seront invités à parcourir un module d'autoformation en ligne présentant brièvement la Déclaration sur les EMN. Le module inclut des cas concrets d'utilisation de la déclaration en réponse à diverses questions liées au travail et à l'emploi dans des contextes distincts. Une quarantaine de minutes sont nécessaires pour compléter le module.



Langues

Le cours sera assuré en français et en anglais. Une bonne connaissance de l'une de ces langues de travail est donc indispensable. ²



Méthodologie et personnes ressources

Le cours privilégiera une approche hautement participative exigeant une implication totale de la part de tous les participants et veillant au partage d'informations et d'expériences.

Les méthodes de formation incluront : présentation des notions appuyées d'exemples et suivies de discussions en plénière ; entretiens avec des entreprises (face-à-face ou vidéoconférence), jeux de rôle, travail collectif et séances de travail en petits groupes.

Les personnes-ressources seront des spécialistes de l'OIT et des formateurs du CIF-OIT.



Coûts de participation

Le montant total des frais de participation s'élève à 2 450 euros. Ce montant inclut les droits d'inscription (1 850 euros) et les frais liés au séjour sur le Campus (600 euros).

- Les droits d'inscription couvrent la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation du cours ; les supports didactiques et les livres ; l'utilisation du centre de formation et des services d'appui ; l'assurance médicale en cas d'urgence.
- Les frais liés au séjour couvrent l'hébergement en pension complète sur le Campus du Centre et certaines activités de loisirs proposées à Turin.

Les montants indiqués ne comprennent pas le coût du voyage entre le pays d'origine des participants et le lieu du cours.

1. Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale de l'OIT, adoptée en 1977 et révisée plus récemment en 2006: http://www.ilo.org/empent/Publications/WCMS_124923/lang--fr/index.htm

2. Toutefois, une confirmation sera donnée pour chaque langue de travail lorsqu'un nombre minimum de participants sera atteint.